

N° 2419—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—27 novembre

Le ministère des Travaux publics a-t-il l'intention de construire un mur de soutènement le long de la bordure est du chenal de Baie Saint-Laurent, Nouvelle-Écosse et, sinon, pour quelle raison?

N° 2420—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—27 novembre

Le ministère des Travaux publics a-t-il l'intention de draguer le chenal de Baie Saint-Laurent pour atteindre une profondeur de six pieds d'eau à marée basse et d'étendre ces dragages aux points où les pêcheurs qui empruntent cette passe viennent s'amarrer et, sinon, pour quelle raison?

N° 2421—*M. Muir* (Cap-Breton-Nord et Victoria)—27 novembre

1. Quels sont les noms et adresses des membres du conseil d'administration de Marine Industries Limited, Sorel (P.Q.), avec qui le gouvernement est en relations d'affaires?

2. Combien de contrats le gouvernement fédéral a-t-il adjugés à cette maison, à compter du 1<sup>er</sup> octobre jusqu'à présent?

N° 2422—*M. Mather*—27 novembre

Songe-t-on à supprimer l'épreuve des besoins à l'égard des personnes qui ont droit à des allocations aux anciens combattants à l'âge de 65 ans?

N° 2423—*M. MacInnis*—27 novembre

Au sujet de l'enquête relative aux banqueroutes frauduleuses actuellement en cours à Montréal, le gouvernement a-t-il obtenu des renseignements indiquant que les registres et documents relatifs aux procédures de banqueroute engagés par Max et Adolph Selfkind et/ou leurs sociétés révèlent qu'un ministre du cabinet ou autre député aurait reçu des contributions à des fins de campagnes électorales et, dans le cas de l'affirmative, qui sont ces députés et quels sont les montants en cause?

N° 2424—*M. Orlikow*—27 novembre

Le gouvernement a-t-il reçu des représentations du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, demandant la modification de la Loi de 1958 sur la radiodiffusion, qui conférerait au BGR l'autorité nécessaire pour qu'il puisse ordonner aux stations de radio et de télévision qui ne se conforment pas aux directives du BGR (en ce qui concerne les émissions) de suivre les instructions reçues du BGR; ou bien donnerait au BGR de plus grands pouvoirs disciplinaires contre les stations de radio et de télévision ou bien encore, lui donnerait le droit de résilier les permis des stations qui ne se conforment pas aux directives du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion?

N° 2425—*M. Mather*—27 novembre

Les règlements de la Direction des aliments et drogues du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, du ministère de l'Industrie ou de toute autre agence du gouvernement régissent-ils l'établissement de nouvelles so-